

SYNDICAT de DEFENSE des INTERETS de PORCHEFONTAINE

Association régie par la loi de 1901, déclarée sous le n°W784001372

Siège Social : Maison de quartier 86, rue Yves Le Coz, 78000 VERSAILLES

Affiliée à Sauvegarde et Animation de Versailles.



86 rue Yves Le Coz
78000 Versailles

Courriel : contact.sdip@gmail.com

Site : www.sdiporchefontaine.fr

Versailles le 10 avril 2019

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 23 MARS 2019

A 10 h 10, Xavier FERNIER ouvre l'Assemblée Générale : il accueille les participants et les remercie d'être venus aussi nombreux à ce rendez-vous annuel. Plus de cent personnes sont en effet présentes en ce début de séance. Il adresse également ses remerciements à Abdenor SALHI et à son équipe de la maison de quartier qui nous offre ces locaux pour cette assemblée ainsi que tout au long de l'année pour les conseils d'administration.

Avant d'aborder l'ordre du jour proprement dit, il informe que le projet professionnel d'O.N.G d'Emmanuel de ROMEMONT « **plus d'eau pour le sahel** » a été retenu en novembre dernier au Forum pour la Paix de Paris ; en plus de la direction de cette O.N.G, E.de ROMEMONT doit fréquemment se rendre en Afrique ce qui ne lui permet plus d'assumer la présidence du SDIP.

Nous le regrettons et lui souhaitons pleine réussite

Aussi c'est dans ce contexte que Xavier FERNIER, 1^{er} vice-président, préside donc cette Assemblée générale en attendant l'élection d'un nouveau bureau après le renouvellement du conseil d'administration.

Il rappelle quelques éléments clés concernant le SDIP :

Selon ses statuts, le SDIP a pour but de défendre les intérêts généraux des habitants du quartier de Porchefontaine de la commune de Versailles et d'obtenir des pouvoirs publics les améliorations nécessaires au développement du quartier notamment dans le domaine de l'urbanisme et de l'environnement.

Le SDIP, créé en 1900, s'interdit toute prise de position sur les problèmes d'ordre politique, philosophique, confessionnel.

Le SDIP est enregistré à la préfecture sous le N°W784001372.

Sans revenir sur son contenu, il souligne le succès rencontré par l'enquête réalisée en 2018 auprès de tous les foyers du quartier et les nombreuses adhésions nouvelles qu'elle a suscitées. Ce résultat très positif est, selon lui, un encouragement à poursuivre les actions au profit de tous. Les résultats sont toujours sur le site du SDIP,

Il revient ensuite sur le fonctionnement du SDIP :

Le Conseil d'Administration se réunit une fois par mois pour conduire et valider les travaux des cinq groupes de travail :

- Urbanisme.
- Circulation et Stationnement.
- Transport en commun.
- Environnement Nuisances.
- Communication.

Les personnes désireuses d'apporter leurs expertises et leurs idées sont les bienvenues.

Le SDIP est membre de SAVE (Sauvegarde et Animation de Versailles et Environs), association regroupant 22 associations et 2200 membres ce qui permet de suivre et d'être informé de ce qui se passe dans les communes ou quartiers environnants (Viroflay, St Cyr, Le Chesnay, Rocquencourt, ZAC de Satory, Pion (9^{ème} quartier de Versailles) et le Tram 13.

Le SDIP est présent au Forum des Associations sur le stand de SAVE.

Le SDIP suit les réunions publiques organisées par la Ville de Versailles, participe aux enquêtes publiques (si besoin) et maintien des contacts réguliers avec le Maire, la direction des déplacements et aménagements urbains (DDAU), les services techniques, Versailles Grand Parc (VGP), Phébus, la Presse, nos Députés .

Le SDIP a un représentant au conseil de quartier : Michel CARRE et un adhérent, Daniel MOREAU, qui fait partie de la Commission Circulation de Transit.

De ce fait, le SDIP travaille chaque fois que possible avec le conseil de quartier sur des dossiers précis ; c'est le cas pour la réalisation de la future maison de santé du quartier.

Le SDIP maintient des liens avec la Police Nationale, la Police municipale et Voisins Vigilants et Solidaires (120 adhérents dans le quartier dont une vingtaine du SDIP) et a des contacts avec les commerçants du quartier.

Enfin, le SDIP dispose d'un site web www.sdiporchefontaine.fr

Avant de passer au rapport Financier et Moral, Xavier FERNIER passe la parole à Alain ROGER. Celui-ci annonce avec regret, la cessation de la parution de « L'Echo des Nouettes » en octobre prochain. Depuis sa création en 1995, ce journal est le témoin de la vie dans le quartier de Porchefontaine et un élément clé de sa cohésion. Le site internet restera néanmoins en activité <http://www.echodesnouettes.org/>. Alain ROGER invite les volontaires qui pourraient se présenter à reprendre le flambeau en indiquant toutefois que le nom « L'Echo des Nouettes » ne pourra pas être utilisé.

1 - RAPPORT FINANCIER *(Rapporteur Yannik SCHIFRES, trésorier)*

Yannik SCHIFRES présente et commente le résultat de l'exercice 2018 arrêté au 31 décembre 2018

Solde au 31/12/2017	+ 5 457,43 €
<ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnement de l'association <ul style="list-style-type: none"> - Recettes de fonctionnement + 1 505,17 € <ul style="list-style-type: none"> • Cotisations, dons, produits financiers - Dépenses de fonctionnement - 1 975,87 € <ul style="list-style-type: none"> • Assurance MACIF • Cotisations (SAVE, Maison des Associations, Yvelines Environnement) • Frais et fournitures diverses - RESULTAT DE L'EXERCICE - 470,70 € • Activité exceptionnelle <ul style="list-style-type: none"> - Vente de livres +90,00 € - Dons aux écoles 0,00 € 	
Solde au 31/12/2018	+ 5 076,73 €

Le déficit enregistré pour l'exercice 2018 provient essentiellement des dépenses exceptionnelles occasionnées par l'impression et la distribution des 3 500 questionnaires de l'enquête réalisée en 2018. La rubrique « vente de livres » correspond au produit de la vente du livre « Versailles, sept siècles de l'histoire du quartier de Porchefontaine » de Pierre CHAPLOT et Claude DUTROU dont l'intégralité de la recette est versée, chaque année, sous forme de don, aux écoles Yves le Coz et Pierre Corneille.

Pour l'année 2018, le don de la somme récoltée jugée trop faible, a été différé. Une somme de 600 € a été donnée en mars 2019.

En conclusion, Y. SCHIFRES lance un appel au recrutement de nouveaux d'adhérents.

Le rapport est soumis au vote : Contre : 0

Abstentions : 0

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

2 - RAPPORT MORAL

2-1 Groupe de travail urbanisme

Membres du groupe : Michel CARRÉ, Martine ETIÉVANT, Jacques SAMANOS, Yannik SCHIFRES.

2-1-1 Enfouissement des lignes aériennes (Rapporteur Jacques SAMANOS)

Dès l'élection de son nouveau conseil d'administration en juin 2010, le SDIP a classé « l'enfouissement des lignes aériennes » parmi les dossiers prioritaires. Le quartier était en effet très en retard dans ce domaine par rapport aux autres quartiers de Versailles.

En octobre 2010, un premier courrier a été envoyé à M. de MAZIÈRES, maire de Versailles, puis un dossier faisant l'état des lieux, a été remis au maire adjoint en mars 2011.

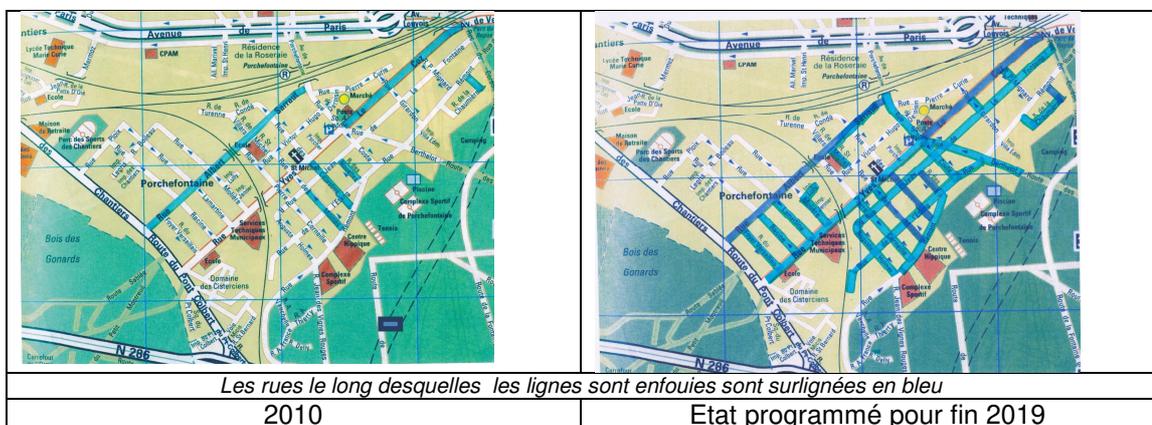
Enfin, avant les élections municipales de mars 2014, le SDIP a interrogé toutes les listes candidates sur leurs intentions en la matière ; la liste élue, a donné son programme d'enfouissement pour la mandature « Les rues déjà programmées pour la période 2014-2018 sont les suivantes : Augusta Holmes, Lamartine, Yves le Coz, Jean de La Fontaine, Coste, Deroisin, Rémont, des Moines, de Turenne/Villars, Mignard, Girardon.

Avec les travaux de la première mandature, l'essentiel sera donc fait dans les six ans qui viennent »

Cet engagement sert depuis, de référence : le SDIP suit les travaux et s'assure que l'avancement est bien conforme au programme défini chaque année.

Après ce rappel historique, sont présentés :

- **les travaux réalisés en 2018 :**
 - la fin de la rue Jean de la Fontaine,
 - la rue Coste,
 - la rue des Moines et la rue Pierre Corneille.
- **puis le programme prévu pour 2019 :** outre les travaux déjà en cours
 - l'impasse Lulli,
 - la rue Berthelot entre la rue Jean de La Fontaine et le camping,
 - la rue Molière entre Boileau et Yves le Coz,
 - la rue Rémont entre le N° 74 et la direction des sports.



En comparant l'état d'enfouissement en 2010 à celui prévu pour fin 2019, il apparaît qu'une grande partie des lignes aériennes du quartier sera enfouie d'ici la fin de l'année mais que tous les engagements ne pourront pas être tenus.

Ce retard n'est pas tout à fait neutre car dans les zones non enfouies, l'installation de la fibre optique devra se faire provisoirement en aérien ce qui dans certains cas posera des problèmes de résistance de poteaux.

Enfin, quoi qu'il en soit, toutes les lignes aériennes devront être enfouies d'ici 2024, car le contrat avec ERDF et le syndicat SIGEIF (Syndicat Intercommunal du Gaz et de l'Electricité en l'Île de France) prend fin à cette date.

2-1-2 Révision du règlement local de publicité *(Rapporteur Jacques SAMANOS)*

Le conseil municipal, a décidé la révision du règlement local de publicité et le lancement de la concertation en novembre 2014.

Le quartier de Porchefontaine étant très impacté par la présence de nombreux panneaux publicitaires, le SDIP s'est fortement impliqué dans ce projet en participant à toutes les réunions de concertation organisées par la municipalité.

Le conseil municipal a approuvé le Règlement Local de Publicité révisé de la Ville de Versailles le 8 juin 2017.

Contenu succinct des modifications apportées par le nouveau projet de règlement

A l'exception d'une zone où toute publicité sera interdite (place d'armes, place Hoche, place de la cathédrale, place Gambetta, Carrés Saint Louis et séquences des 3 avenues formant le trident), le projet institue une zone de publicité **unique** afin que « tous les quartiers soient également protégés ». Dans cette zone, la publicité murale et scellée au sol sera interdite.

Concrètement cela se traduira par la disparition de tous les grands panneaux publicitaires (4x3 m) présents dans le quartier en particulier sur les remblais des voies de chemin de fer.

Restera une exception : sur une distance de 50 mètres des entrées de Versailles, des panneaux de 8 m² sont acceptés. Pour le quartier de Porchefontaine cela concerne la rue Yves le Coz près du lieu-dit des Six Ponts et la rue du Pont Colbert. Les remarques du SDIP sur ce point n'ont pas été retenues.

Aujourd'hui la situation n'a pas encore changé ; en effet les panneaux sont toujours présents mais, en réponse à la demande du SDIP, le service urbanisme confirme que *les panneaux devront être déposés pour ne pas contrevenir au RLP et que les afficheurs disposent d'un délai de deux ans pour se mettre en conformité du nouveau règlement local de publicité de Versailles adopté*. La date butoir a été fixée au 21 juin 2019. A cet effet la ville de Versailles a effectué récemment un rappel aux quatre annonceurs concernés.

2-1-3 Fibre optique *(Rapporteur Michel CARRÉ)*

Après la reprise du câblage de Versailles par Orange, le calendrier fixé à fin 2018 a été tenu. Les trois mois de blocage commercial du régulateur s'achèvent début avril.

Une présentation par Orange du déploiement sur le quartier le 5 février dernier a précisé ses conditions techniques.

Les syndicats d'immeubles ont pu contractualiser avec l'opérateur les conditions du déploiement.

Le gain en qualité sera très important dans un quartier desservi par des câbles coaxiaux datant des années 1980.

La problématique des câbles aériens a été soulevée, les opérateurs s'engagent à tirer des fibres « autoportées » en aérien sous réserve que l'enfouissement ne soit pas prévu à trop court terme.

Chacun est libre de contacter l'opérateur de son choix pour que le raccordement dit de « distribution » soit programmé.

2-1-4 Maison de santé *(Rapporteur Michel CARRÉ)*

Le SDIP a alerté les autorités municipales sur le risque de désert médical dû au manque des ressources, au risque de départ des généralistes et aux contraintes de la loi handicap.

Le conseil de quartier a créé une commission incluant plusieurs professionnels de santé.

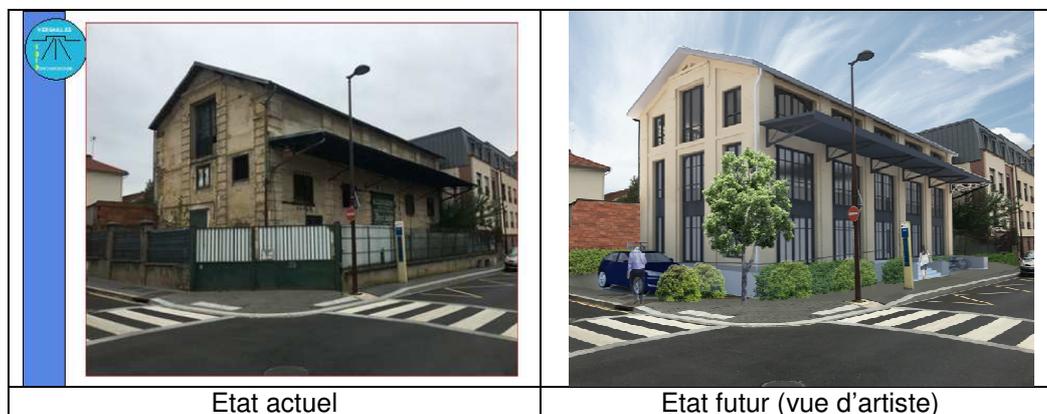
Dans un premier temps une enquête sur les besoins et les pratiques des professionnels de santé du quartier a permis de cerner les besoins et d'identifier les candidats à une solution de partage dans un espace dédié à la santé.

Une rencontre avec les gestionnaires du centre du quartier Notre Dame a pu évaluer les conditions pratiques d'une création.

Ces gestionnaires ont finalement proposé à la commission de partager leur expérience et d'assumer la partie concrète du projet (architecture, financement...).

Une recherche des sites possibles s'est concentrée sur trois emplacements, le bâtiment dit du « ferrailleur » à l'angle des rues Coste et de la Fontaine présente de nombreux avantages : situation bien centrée, espace compatible avec les besoins et volonté de vente des propriétaires.

L'achat a été validé à l'automne 2018, la demande de permis de construire est déposée depuis le premier mars.



Les travaux peuvent débuter après l'été en visant une mise à disposition avant la fin 2020 et incluant dépollution, renforcement de l'immeuble tout en gardant l'esthétique et aménagement sur un rez-de-chaussée et deux étages de 16 cabinets. Le dit aménagement ayant fait l'objet de concertations avec les praticiens motivés pour emménager dans ce nouveau centre et étant bien entendu compatible avec toutes les contraintes des personnes à mobilité réduite.

2-2 Groupe de travail « Transports en commun » (Rapporteur André HÉREAU)

Membres du groupe : Michel CARRÉ, André HÉREAU, Xavier FERNIER et Jacques SAMANOS

Le SDIP, qui milite depuis plusieurs années pour que les bus des lignes 23 et 24 (Versailles – Vélizy) desservent l'arrêt aux Octrois, vient de constater avec satisfaction que depuis le 13 mars 2019, ce service est rendu. Toutefois il reste à revoir l'appellation des arrêts puisque celui de la rue Yves Le Coz a déjà été, par erreur, baptisé Porchefontaine. Un courrier à l'attention de M. Pluvinage (Directeur Général Adjoint de Versailles Grand Parc) lui a été adressé le 18 mars dernier.

Contrairement à ce qui avait été annoncé, à savoir :

- diffusion par Phébus à compter du 6 Mai prochain des plaquettes (parcours et grilles horaires) des futures lignes,
 - mise en service du nouveau réseau de bus à partir du 8 Juillet,
- des travaux importants de voirie rue de Vergennes vont retarder jusqu'à fin août ces mesures.

De nouveaux parcours sont envisagés

- Les lignes de bus seront identifiées par des numéros c'est ainsi que la ligne B actuelle deviendra la ligne 2. Elle ne partira plus de Rocquencourt mais de la gare de La Celle St Cloud, elle desservira l'hôpital Mignot, ne passera plus par l'avenue de Paris et la rue des Etats Généraux mais par l'Avenue du Général De Gaulle et l'avenue de Sceaux avec un arrêt au droit de la gare de Versailles RG et à la future gare routière des Chantiers. Horaires prévus de 6h30 à 0h30, intervalles de 6 minutes (période pleine) à 10 minutes (période creuse) .
- Une nouvelle ligne 8 dite « inter quartier » c'est-à-dire qui ne passe plus par le centre-ville va être créée. Elle partira du Centre des Loisirs des Grands Chênes en haut de la rue Rémond puis, par la rue Berthelot, desservira le square Lamôme, la rue Champ Lagarde avec arrêt au droit de la poste ; elle passera par la gare de Montreuil et le centre commercial de Parly 2. Horaires de 6h30 à 20h40 toutes les 30 minutes.

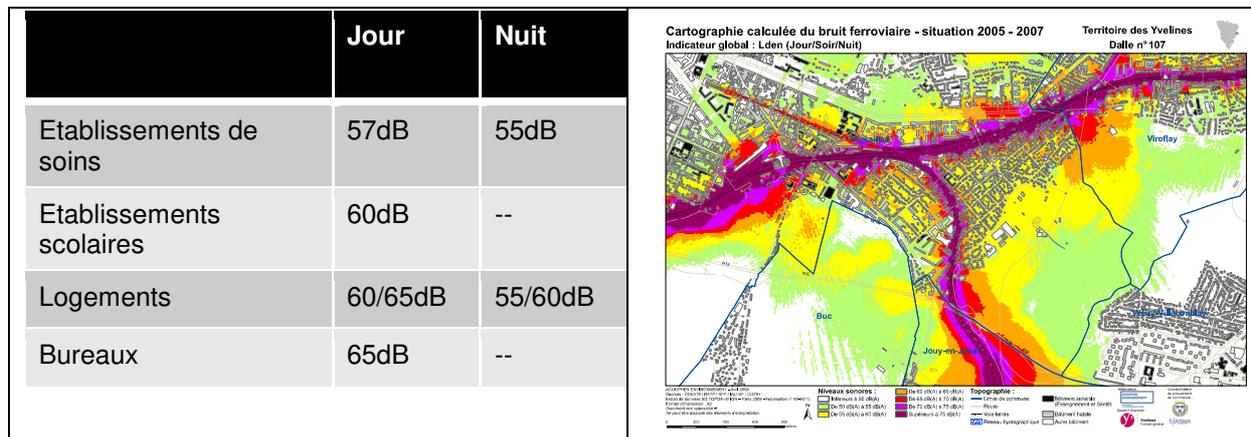
2-3 Groupe de travail Circulation et stationnement (Xavier FERNIER)

Membres du groupe de travail : Xavier FERNIER, Jean- Paul AMEILHAUD, Martine ETIEVANT, Daniel MOREAU

- **Réfection de la rue Jean de La Fontaine et rues adjacentes** : L'action du SDIP s'est concentrée sur la sécurité et la préservation de la capacité de stationnement. A ce stade le bilan intermédiaire est mitigé.
 - Rue des Moines : le carrefour avec la rue Yves-le Coz a été sécurisé et sur proposition du SDIP, quatre places de parking supplémentaires ont été gagnées.
 - Sécurisation du Double Sens Cycliste au coude Holmès/La Fontaine par maintien du coté de stationnement côté pair rue La Fontaine (entre Corneille et Holmès)
 - Rue Berthelot : gestion surprenante des STOP : suppression du STOP Berthelot/La Fontaine en dépit d'une mauvaise visibilité à droite mais maintien du STOP Rémont / Berthelot.
 - Stationnement Rue Jean de la Fontaine : globalement la réfection de la rue conduit à une perte de places de parking.(de 6 à 10%)
- **Parking du stade** : malgré de nombreuses interventions auprès des représentants de la mairie, de la direction des Déplacements Urbains (DDAU), de la direction des sports (qui gère le parking), du Conseil de quartier et la remise d'un rapport d'enquête réalisée par le SDIP montrant que, à quelques exceptions près correspondant à des manifestations sportives programmées, le taux de remplissage du stade annuel est loin d'être à son maximum et notamment avec l'ouverture du parking de 40 places de la rue Berthelot. L'incertitude demeure sur le maintien de son ouverture nocturne.
- **Place Lamôme** : grâce à l'intervention du SDIP, la chicane initialement prévue a été supprimée, mais le nouvel aménagement a conduit à un rétrécissement de la chaussée (d'environ 30 cm) et la détérioration d'un certain nombre de rétroviseurs.
- **Plan d'action 2019** :
 - **Circulation de transit** : Daniel MOREAU représente le SDIP au sein de cette commission créée par la Direction de la Circulation et des Déplacements Urbains (pour comprendre les flux et les règles en usage, voir « cerema.fr »). L'objectif est de participer à la recherche et à la mise en place de solutions globales et innovantes pour le bien commun et de diminuer la pollution générée. Notre réflexion implique nos voisins, Viroflay, Montreuil, le Département, Waze etc... Les adhérents sont invités à transmettre au SDIP leurs constats, avis ou propositions.
 - **Chemin (rue) de la Sablière** : Suivre la construction (à partir de juin 2019 jusqu'à fin 2020) de 34 logements le long de l'allée cavalière reliant le bas de la rue Rémont à la piscine de Viroflay en longeant la forêt et son impact sur la circulation. Veiller à la réfection de la rue piétonne de la Sablière
 - **Circulation des vélos - patinettes – trottinettes, Double Sens Cyclables dangereux, etc.** : faire déclencher des actions pédagogiques de la police municipale, suivre la législation à venir (Vélib', Veligo, « freeloating », assurances, accidentologie ...)
 - **Stationnement** : suivre les zones difficiles dans le quartier (gares, stade, zone NE) et rechercher des solutions (individuelles, quartier et Ville)

2-4 Groupe de travail Nuisances. (Rapporteurs Xavier FERNIER, Anne BOIROUX-JAY de VEI et Sylvain GITTON de VEI et INRIA)

Le quartier de Porchefontaine est particulièrement concerné par le bruit des transports. En effet, selon les résultats de l'enquête réalisée par le SDIP en décembre 2017, près de 30 % des riverains se disent gênés par le bruit des trains. L'extrait de la cartographie calculée du bruit ferroviaire concernant Porchefontaine décrivant la situation entre 2005-2007 est très explicite puisqu'il montre qu'à proximité immédiate des voies, les niveaux sonores peuvent dépasser 75 dB(A) bien au-delà de ce que préconise le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) pendant les périodes diurne (6h à 22h) et nocturne (22h à 6h)



La lutte contre ce type de nuisances ne peut se concevoir que de façon concertée entre les quartiers, ce qui a amené le SDIP à se rapprocher de Versailles Environnement et Initiative (VEI), association dont l'objet est la défense, la préservation et l'amélioration du cadre de vie des versaillais. (voir www.versaillesenvironnementinitiative.fr).

Pour découvrir les cartes de bruit : www.yvelines.gouv.fr

Le bruit est un phénomène complexe. Traditionnellement, sa mesure est effectuée par des organismes spécialisés à l'aide d'un sonomètre ou par modélisation. Afin de sensibiliser les autorités à la nécessité de traiter cette nuisance, l'idée proposée est de multiplier les mesures de bruit, faites avec du matériel simple (sachant que chacune d'elle peut prêter à contestation) et de compter sur l'effet statistique pour donner de la crédibilité aux résultats obtenus.

La solution proposée est d'utiliser l'application AMBICITI développée initialement par l'INRIA pour les smartphones (Android & Apple).

Cette application permet de suivre l'exposition individuelle et collective aux pollutions sonore et atmosphérique. Elle permet de mesurer le bruit ambiant à l'aide du microphone d'un téléphone portable, de suivre l'exposition au cours de la journée et de cartographier un quartier, seul ou en groupe.

Au départ, un étalonnage doit être effectué en comparant le bruit affiché par le smartphone à celui obtenu par un sonomètre.

Pour élaborer la cartographie du quartier, il serait donc souhaitable de trouver une vingtaine de volontaires qui accepteraient de télécharger Ambiciti pour effectuer ensuite des campagnes de mesures à différents moments de la journée dans les points névralgiques du quartier.

S'inscrire auprès du SDIP : contact.sdip@gmail.com

2-5 Commission culturelle de SAVE. (Rapporteuse Béatrice SILLIERE en remplacement de Bernard BROCHETON empêché)

La commission culturelle de SAVE propose des programmes aux membres des associations de quartier qui lui sont affiliées et à ce titre les adhérents du SDIP intéressés sont invités à y participer. Un bulletin trimestriel (sauf juillet, août, septembre) est adressé à tous les membres figurant sur les listes des associations de SAVE. .

A titre indicatif le programme du 2^{ème} trimestre 2019 est le suivant :

- Visite de l'église Saint Sulpice et son quartier (20 personnes)
- Visite de l'Hôtel de Madame du Barry à Versailles (25 personnes)
- Visite du Prytanée militaire et souvenirs de Madame de Maintenon St. Cyr l'Ecole (23 personnes)
- Voyage à Dijon 2 jours ½ (30 personnes)

2-6 Les souhaits du SDIP

- Développer et si besoin imposer plus d'écoute au niveau de la Commune, de ses services et surtout du Conseil de quartier (renouvellement en 2020)

- Améliorer l'efficacité de son action (relations de confiance, écoute et communication) en recrutant des « experts » et des membres actifs.

2- 7 Approbation du rapport moral

Le rapport moral est soumis au vote à main levée

Contre : 0 Abstention : 0

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

3 ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Membres sortants : Jean- Paul AMEILHAUD, Michèle DIVAN, Emmanuel de ROMEMONT, Philippe SILVESTRE.

Se représentent : Jean- Paul AMEILHAUD, Michèle DIVAN, Philippe SILVESTRE

Vote : Contre : 0 Abstention : 0

Voté à l'unanimité.

Sur la base de ce renouvellement, le Conseil d'administration est donc constitué de :

AMEILHAUD Jean-Paul
BROCHETON Bernard
CARRÉ Michel
DIVAN Michèle

ETIÉVANT Martine
FERNIER Xavier
HÉREAU André
SAMANOS Jacques

SCHIFRES Yannik
SILVESTRE Philippe

Président d'honneur

DUTROU Claude

4 QUESTIONS

Durant cette session, la parole est donnée à l'auditoire. De nombreuses questions ou suggestions sont alors abordées ; quelques réponses sont données lors de l'AG. Pour les autres, le SDIP les prend en compte et fera le point des actions lancées dans les prochains bulletins SDIP-Infos.

Circulation stationnement

- Problème de vitesse et de respect des feux à la sorte des Cisterciens.
- Présence d'un poteau gênant empêchant la sortie des Cisterciens.
- Demande de signalement du parking du stade.
- Ouverture de la place Lamôme au stationnement.
- Le SDIP a-t-il été consulté sur le changement de sens de circulation dans la rue des Moines ? (réponse : NON)
- M. PAUVERT (rue des Moines) a lancé une pétition sur la circulation dans Porchefontaine. Il conteste le nouveau plan de circulation et fait des propositions. A qui remettre la pétition ? Le SDIP ? *Rép* : Le Groupe de travail Circulation prend contact avec M. PAUVERT
- M .DUNANT a travaillé avec M. PAUVERT ; il se plaint des changements de sens des rues.
- De nombreux poids lourds traversent Porchefontaine malgré l'interdiction, problèmes de bruit de circulation à partir de 8 h. Que faire ?
- De nombreux trottoirs sont en très mauvais état en particulier dans la rue Rémont.
- Problème de visibilité du passage piéton en face de la gare RER. Proposition de le déplacer légèrement et de l'éclairer.
- Habitant rue Yves le Coz, il a des difficultés à sortir de chez lui à cause des trottinettes et des bicyclettes qui circulent sur le trottoir.
- Plainte pour non-respect des sens uniques.

Transports en commun

- Absence de Bus vers Porchefontaine dans la soirée ? Est-il prévu d'élargir la plage horaire du Bus B.
- Rumeur sur la poursuite de la desserte de Porchefontaine par le bus B ?
- Est-ce que la ligne desservant les Cisterciens va persister ?
- Problème d'accessibilité de la gare RER.

Urbanisme

- Les lignes aériennes n'ont pas été enfouies dans un des tronçons de la rue des Célestins. Pourra-t-on quand même avoir la fibre Optique ?
- Même question pour la rue Deroisin.
- Pourquoi la banque postale a-t-elle été fermée sans prévenir. Quelle est la solution de remplacement ?
- Un habitant récent du quartier se heurte à la difficulté de trouver un médecin dans le quartier et constate que beaucoup de commerces sont fermés.
- Pas de poubelles dans la rue Albert Sarraut. Refus d'en installer au motif que les gens y jettent leurs déchets ménagers.

Nuisances sonores et environnement

- La mise en place le 5 novembre 2015 de hauts parleurs sur le quai de la gare a rendu invivable la vie dans les appartements environnants. Il y a des annonces même quand il n'y a pas de train y compris la nuit.

A 12 h 30, la séance est close.

Prochains Conseils d'Administration :

Mardi 16 avril 2019

Mardi 21 mai 2019

Mardi 18 juin 2019

A Versailles le 10 avril 2019

Xavier FERNIER
1^{er} Vice-Président

Jacques SAMANOS
Secrétaire